

avait évidemment erreur quelque part. La substitution avait passée inaperçue entre les mains du shérif, (car la vente en justice ne purge pas cette espèce d'hypothèque) ou la substitution n'était pas en forme — ce qui n'avait pas arrêté les procédés des officiers de la loi ; en sorte que, me trouvant dans un dilemme, je fus forcé, malgré moi, d'entrer en litige avec des adversaires puissants et décidés à réclamer leurs droits. Et ces droits viennent d'être reconnus par les tribunaux qui, en ordonnant le délaissement de la propriété, me condamnent à tous les frais de la cause qui s'élèvent à des sommes considérables. — Oh ! vous êtes bien malheureux ! — C'est pour moi une perte considérable, la perte de mon million, comme vous disiez tout à l'heure. — Mais au moins faut-il que l'on vous remette vos deniers ; et puisque vous avez été forcé à vous défendre, la cour ne devait pas vous condamner aux frais. — C'est bien ce qui me désole davantage, car mes avocats me conseillent d'en appeler à la cour du Banc de la Reine. J'hésite beaucoup ; les frais qui, dans la cour supérieure, s'élèvent déjà à des centaines de piastres, se monteront ici à des milliers. Si je perds je suis ruiné. Oh ! comme je suis malheureux ! — et il retomba affaissé sur son siège. — Allons donc ! un homme comme vous ne doit point se décourager ; vous avez fait tant de bien aux âmes du Purgatoire, vous avez montré tant de zèle à leur service qu'elles ne peuvent manquer de vous aider à leur tour. Tenez, promettez-leur donc quelque chose, si vous réussissez ; promettez quelque chose qui en vaille la peine, mais non une vétille. D'ailleurs vous l'avez déjà fait peut-être. — Non, je l'avais oublié, et je remercie le ciel de vous avoir envoyé pour me le rappeler ; je le ferai certainement !

Cinq mois après, je reçois la visite de ce Monsieur. Je viens, dit-il, accomplir ma promesse — je vous apporte cent messes pour les âmes du Purgatoire — Certes ! vous êtes bien généreux, je vous en remercie de grand cœur pour ces pauvres âmes souffrantes ; mais de quelle promesse parlez-vous ? — Vous vous rappelez ce fameux procès qui m'a causé tant d'anxiété : eh ! bien, je l'ai gagné, hier le Juge en chef a rendu jugement en ma faveur. Le jugement de la Cour Inférieure a été renversé contre mes espérances, et mes adversaires ont été condamnés à tous les frais. En sorte que je n'ai pas un sou à donner, pas même à mes avocats. Je remercie les saintes âmes de m'avoir inspiré d'en appeler du premier jugement, sans cela j'étais perdu. Je n'ai jamais donné d'argent avec plus de plaisir que celui que je vous apporte aujourd'hui.

UN ACTE DE CHARITÉ.

Une veuve de qualité n'avait qu'un fils qui fut tué malheureusement par son ennemi. Le meurtrier craignant d'être pris, se cacha ; mais bien qu'il se crut en sûreté, on sut néanmoins où il était, et non-seulement la veuve, mais le juge en fut averti. Déjà les archers étaient en chemin pour le prendre, lorsque cette